COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FEVRIER 2016

Présidé par Joseph THÉBAULT, Maire.
PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints,** Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.
EXCUSES ET PROCURATIONS : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Béatrice GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Christèle GENAITAY à Elisabeth ABADIE, Nicolas DURET à Lionel FAUCHEUX, Sophie RABORY à Isabelle ROULLÉ, David PIPLIN, Sylvie POIZAT à Christelle CALLAREC, Philippe BOUCHET à Hervé BOUSSION.
SECRETAIRE de SEANCE : Agnès BOUVET.

COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2016

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2015.
A l'unanimité, le Conseil Municipal l'approuve.

REVISION DU PLU : DEBAT sur le PADD

Monsieur Le Maire rappelle que la révision du POS a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, en application des dispositions de la Loi « ALUR » N°2014-366 du 24 mars 2014.
Avec le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement graphique, le règlement littéral et les annexes techniques, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constituera l'un des documents du Plan Local d'Urbanisme.
Aux termes de l'article L 123–1-3 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état écologique. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
A ce stade de l'avancement de la révision, le PADD est en cours de finalisation. Le 10 novembre dernier, le bureau d'études Archipole en avait fait une présentation en commission générale.
Les personnes publiques associées à la procédure de révision du PLU en ont pris connaissance le 4 novembre. Et, dans le cadre de la concertation, le projet de PADD a été présenté au public, de manière synthétique, le 9 décembre lors de la dernière réunion publique.
Le document d'étude constitutif du PADD, dans sa dernière version, a été transmis par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal, qui disposent d'une version papier de cette présentation.
L'article L 123–9 du Code de l'Urbanisme dispose que ce document doit faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant. Ce débat doit intervenir au plus tard dans les deux mois qui précèdent l'arrêt du PLU et la consultation de la collectivité compétente en charge des transports urbains (le réseau Illenoo). En application de cette disposition, Monsieur Le Maire invitera le Conseil Municipal à débattre, après la présentation du PADD par le bureau d'études Archipole.

Les débats et les interventions ont porté sur :
- Le nouveau statut de la commune avec la commune de Pleumeleuc, qui sera classé en pôle d'équilibre principal dans le futur SCoT du Pays de Brocéliande avec cinq autres communes ; soit 2 pôles d'équilibre principal par communauté de communes faisant partie du Pays de Brocéliande. Ce statut va modifier les orientations communales, à réfléchir conjointement avec la commune voisine de Pleumeleuc. Le Pays de Brocéliande demande aux deux communes de réfléchir dorénavant à cette échelle (Joseph THEBAULT).
- Après une présentation claire et un travail abouti, Sébastien GOUDARD se pose la question des incidences d'une approche « Bédée – Pleumeleuc » et de l'impact sur la mobilité des jeunes des deux communes. En l'occurrence, une coulée verte ou des liaisons permettant des accès piétons pour cette tranche d'âge sont nécessaires.
- Sébastien GOUDARD ajoute que sur la base d'une perspective démographique de 5000 habitants d'ici 15 ans, le pôle d'équilibre principal « Bédée – Pleumeleuc » représentera une population cumulée d'environ 8000 habitants. Il y a lieu de réfléchir aux services nécessaires à cette démographie, qui avoisine celle de villes comme Pacé ou Betton. Pourquoi ne pas envisager un collège ? Sur le collège, Joseph THEBAULT indique que cette infrastructure nécessite une emprise foncière importante et que les besoins d'une structure ne sont pas ciblés sur Montfort Communauté. L'emprise foncière encore disponible en centre bourg est considérée comme un atout important par le bureau d'études. Elle a plutôt vocation à permettre le développement de l'habitat, du commerce et des services en renforçant la centralité du tissu commercial. Le bureau d'études précise que la localisation d'un tel équipement serait compliquée.
- Sur les itinéraires routiers, Michel HALOUX demande si le déplacement de la RD 72 sud, envisagé en 2006 avec trois tracés soumis à la concertation publique, est toujours d'actualité ? Sur ce sujet, Joseph THEBAULT indique qu'il a écrit au Président du Conseil Départemental en signalant son appréhension quant à la sécurité des usagers du fait de l'augmentation du trafic, notamment au carrefour de la Radois. Les représentants du Conseil Départemental, rencontré sur ce sujet, partagent ce souci et la nécessité d'envisager des réaménagements de voirie. Cependant, il ne s'agira pas des esquisses présentées en 2006, qui ont été définitivement abandonnées. Nicolas AUBIN confirme

que la sécurité au niveau du carrefour de la route de Breteil pose de réels problèmes et qu'il s'agit d'un lieu très fréquenté par les riverains.
- Sur les axes routiers, Bernard BROUAZIN considère nécessaire de réaménager la bretelle d'accès de Pleumeleuc qui pose également de sérieux problèmes de sécurité dans le sens Rennes/Saint-Brieuc lorsque le trafic est conséquent. Cette situation récurrente amène les automobilistes à se mettre en attente sur la file de droite de la RN 12. Christelle CALLAREC partage cet avis et la nécessité d'envisager des réaménagements, comme une file de sortie en utilisant de l'emprise bordant la 4 voies.
- Sur les équipements, Bernard BROUAZIN demande s'il n'y a pas lieu de mettre en évidence le besoin d'un EHPAD. Sur ce point, il lui est précisé que la commune n'est pas considérée comme dépourvue par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cependant, Patrick VIVIEN indique que même si le schéma gérontologique fait état d'équipements médicalisés suffisants sur le secteur et le Département, on peut cependant envisager une structure non médicalisée pour répondre aux besoins avérés des seniors qui aspirent à vivre en centre bourg.
- Une étude d'aménagement du secteur de la Bastille permettra de réfléchir à ce point, ainsi qu'au retraitement du parking poids-lourds, infrastructure nécessaire au commerce mais dont la configuration actuelle compromet la structuration du centre bourg (Joseph THEBAULT). Bernard BROUAZIN ajoute que la localisation future ne devra pas compromettre le commerce local. Isabelle ROULLE précise que les chauffeurs poids-lourds sont des consommateurs réguliers sur la commune, notamment dans les restaurants. Christelle CALLAREC et Élisabeth ABADIE attirent l'attention sur la nécessité de ne pas le déplacer trop loin, et de prévoir un aménagement paysager de qualité. Patrick VIVIEN considère qu'il faudra étudier l'évolution de ce secteur en incluant le parking poids-lourds, mais sans compromettre les besoins futurs envisagés. Pour le bureau d'études, il faudra trouver un équilibre et un compromis entre les usages, dans le secteur de la Bastille. Hervé BOUSSION juge pertinent de requalifier ce secteur, tel que cela a été relevé dans l'étude de densification urbaine. Élisabeth ABADIE attire l'attention sur le fait que les commerces actuels ont déjà du mal.
- Dans le secteur de la Bastille, il est aussi envisagé de positionner un équipement dans lequel seraient regroupés des professionnels de santé, pouvant éventuellement accueillir d'autres usages. Joseph THEBAULT indique que des rencontres ont eu lieu avec les professionnels de santé. Certains sont intéressés. Patrick VIVIEN précise que le commerce vient toujours s'adjoindre autour d'un pôle de santé, s'il en existe. Christelle CALLAREC cite l'exemple de Mordelles, qui a abouti à une réimplantation commerciale très réussie dans un quartier antérieurement dépourvu de commerces.
- Joseph THEBAULT précise que la supérette « Carrefour contact » se situe au cœur du quartier de la Bastille et qu'elle joue un rôle déterminant. Une place centrale, également envisagée, pourrait jouer un rôle important dans la dynamique du centre bourg.
- Sur le développement de l'urbanisation à l'ouest, Hervé BOUSSION demande s'il y aura un projet de lotissement et sur quel secteur. A ce stade, l'extension de l'urbanisation est plutôt pressentie au milieu du secteur à développer, entre les rues de Brocéliande et de Saint-Brieuc. Joseph THEBAULT précise que le développement d'un quartier à cet endroit avec une voie de quartier permettra de mieux gérer le trafic routier en provenance d'Iffendic,, avec le souhait de développer l'usage de la bretelle de la Chevalleraye pour rejoindre la RN 12. Concernant cette voie de quartier, Sébastien GOUDARD préconise de prévoir une lisière paysagère ayant un rôle esthétique, qui pourrait également avoir un impact de réduction phonique.
- Jean-Paul RONSIN indique que des plantations sont prévues sur le site du Grand saloir, mais que c'est surtout le nouveau bâtiment qui limite les nuisances sonores. Élisabeth ABADIE considère que la préconisation de développer des lisières paysagères est pertinente.
- Pour Bernard BROUAZIN, la zone de parking pour le co-voiturage prévue à la Chevalleraye est un positionnement intéressant pour développer le covoiturage. L'aire d'accueil des gens du voyage, envisagée dans ce secteur, est également pertinente. Ces infrastructures pourraient utilement favoriser le développement d'un échangeur complet à cet endroit à très long terme ; qui serait le pendant de celui de Pleumeleuc sachant qu'il y a des emprises foncières communales disponibles à proximité.
- Concernant les déplacements, Christelle CALLAREC préconise de poursuivre le réseau de pistes cyclables dans le centre bourg.
- Jean-Paul RONSIN pose la question du devenir des artisans, dont les entreprises sont nombreuses en zone rurale. Joseph THEBAULT indique qu'une zone artisanale est prévue en limite d'agglomération dans le secteur du Plessis Blanc. Cependant, il y aura lieu de se préoccuper de l'évolution des entreprises déjà installées en campagne pour ne pas compromettre leur maintien ou leur extension, avec le dispositif des STECAL prévu par la Loi.
-Sur la densification, Joseph THEBAULT rappelle que plusieurs secteurs ont été répertoriés par l'étude de dossier de densification urbaine, à travailler. Il évoque également la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la république) qui prévoit notamment le transfert à l'intercommunalité des zones d'activités existantes et des voiries de ces zones.

Information : Monsieur Le Maire fait état d'une réunion récente des bureaux municipaux des communes de Bédée et de Pleumeleuc, au cours de laquelle les maires et les DGS ont fait une présentation comparée des deux communes. Initiée en juin dernier par les deux maires, l'objectif de cette rencontre est de commencer à étudier des pistes de partenariats et de mutualisations. D'autres réunions permettront d'approfondir des sujets potentiels de partenariats, et leur mise en œuvre.

Prochaine séance : lundi 21 mars à 20h00